

# BERNARD CHAINE

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION DE LYON - COUR D'APPEL DE NIMES

01 B713

Arrivé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Cannes, le

19 JUIL. 2007

2912

## SARL LA MAREE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros

Siège social : 33 Avenue Isola Bella – La Madeleine

06400 CANNES

RCS CANNES B 439.083.577

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

---

### APPORT DE TITRES DE SOCIETE

**SARL LA MAREE**

Siège social : 33 Avenue Isola Bella-La Madeleine 06400 CANNES (Alpes Maritimes)  
Capital social : 922 000 €

**Rapport du Commissaire aux apports**  
Apport de titres de société

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Madame le Président du Tribunal de commerce de Cannes en date du 28 juin 2007, concernant l'apport par Monsieur et Madame Christian FARAUD de 100 actions qu'ils possèdent dans le capital de la SAS CHARLES FARAUD, j'ai établi le présent rapport conformément aux dispositions de l'article 64-1 du décret du 23 mars 1967.

Mes contrôles pour apprécier la valeur des actions apportées ont porté d'une part, sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et d'autre part, sur le projet de contrat d'apport qui sont joints aux présentes.

**I. Présentation de l'opération.**

Monsieur Christian FARAUD envisage de faire apport à la société SARL LA MAREE, en pleine propriété, sous les garanties ordinaires et de droit, de 100 (cent) actions qu'il possède dans le capital de la SAS CHARLES FARAUD, société anonyme par actions simplifiées au capital de 2 025 000 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle La Tapy – Avenue de Gladenbach à Montoux (VAUCLUSE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carpentras sous le numéro B 328.024.898.

En contrepartie de cet apport à titre pur et simple, l'apporteur sera rémunéré par l'attribution de parts sociales de la SARL LA MAREE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro B 439.083.577

**II. Evaluation et vérifications.**

La valeur de l'action de la SAS CHARLES FARAUD a été fixée à 4 320 € (quatre mille trois cent vingt) pour cette opération. Il en résulte un apport net de 432 000 € (quatre cent trente deux mille) de Monsieur Christian FARAUD.

En contrepartie de cet apport et de la renonciation de Madame Arlette CARDOT épouse FARAUD à revendiquer la qualité d'associée, Monsieur Christian FARAUD recevra seul 4 320 (quatre mille trois cent vingt) parts sociales de la SARL LA MAREE, de valeur nominale de 100 € (cent) chacune.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actions apportées,
- Contrôler la valeur attribuée aux actions,
- M'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

### III. Conclusion.

Sur la base de mes travaux, je certifie que la valeur des apports s'élevant à 432 000 € (quatre cent trente deux mille) n'est pas surévaluée et que l'apport réalisé correspond à l'augmentation de capital envisagée de la société bénéficiaire.

Il n'y a pas d'avantage particulier.

Fait à La Voulte-sur-Rhône,  
Le 6 juillet 2007.



Bernard CHAINE  
Commissaire aux apports